

## Expériences de sinistres en Europe

par Daria Nalecz

Directeur des archives nationales de Pologne

Les archivistes polonais ont pu voir de leurs propres yeux les effets destructeurs de grandes masses d'eau sur les actes réunis dans leurs archives lors de l'inondation survenue en juillet 1997 qui a atteint une importante partie du territoire soit les régions de l'ouest et du sud où des fleuves et de grandes rivières ont débordé ou rompu les digues. Des régions entières qui n'ont jamais connu de cataclysmes de cette envergure se sont retrouvés inondés. Dans des villes de plusieurs milliers d'habitants la profondeur de l'eau qui coulait dans les rues atteignait plusieurs mètres.

Cette expérience a constitué pour nous tous une grande leçon d'humilité devant les forces de la nature et des formes tout à fait inattendues et imprévisibles dont elles peuvent se manifester. Cet événement nous a forcé à élaborer des règles de comportement et des procédures de deux types. Premièrement celles qui se concentrent autour de la description et de la création des conditions pour parer à la perte des collections d'archives à la suite de l'inondation qui se manifeste, soit des règles à caractère préventif. L'autre groupe de procédures concerne les actions dans les conditions d'un cataclysmes, soit il s'agit de la description des procédures de sauvetage.

Lors de la conception de ces deux types de règlements il faut avant tout tenir compte de la dimension du sinistre. L'inondation, et plus particulièrement une grande inondation, n'a pas de caractère local. Elle touche des régions entières. Elle détruit des kilomètres d'actes. Dans le cas polonais il s'agissait de 3 kilomètres d'actes dans des archives historiques qui dépendent de la direction des archives d'Etat et de 7 kilomètres d'actes de différentes institutions de la vie publique.

Comme tout autre cataclysmes qui se manifeste à une telle envergure l'inondation provoque la désorganisation dans le fonctionnement de toutes les institutions. En partie parce qu'elles-mêmes tout comme les gens qui y travaillent sont victimes du sinistre. Egalement suite à l'étendue générale de la catastrophe, les pertes humaines et les dommages causés dans l'infrastructure: municipale, routière, toute autre. Dans les conditions d'un cataclysmes il est fort difficile de convaincre d'autres personnes que nos propres collaborateurs d'entreprendre une action de sauvetage. Il est bien naturel de porter l'aide aux gens et seulement plus tard de protéger la

substance matérielle.

En partant de ce principe il faut avant tout bien réfléchir sur la localisation des archives:

- en aucun cas les archives ne peuvent être situées sur les terrains inondables, soit ceux dont nous tenons des chroniques que dans le passé ils ont déjà été attaqués par les eaux.

- à vrai dire il faudrait admettre ce principe de rigueur et l'appliquer dans le cas des archives qui se trouvent au même niveau que les cours d'eau. Peu importe la taille de ces cours d'eau. Il arrive bien que de petits ruisseaux se transforment en rivières aux courants rapides. C'était bien le cas des affluents de l'Oder et de Neisse/Nysa qui parfois n'étaient même pas mentionnés sur les cartes, étant considérés à l'égal de fossés d'amélioration. La seule différence à relever entre un torrent et une grande rivière ou un fleuve peut être définie par le caractère des dommages que causent les eaux et la façon dont elles pénètrent dans les bâtiments. Dans le cas d'un torrent l'eau entre principalement par les ouvertures, les fenêtres, les portes, les fissures, les crevasses. En cas d'une grande rivière en plus de cette possibilité il y en a encore une autre que l'on prend rarement en considération, à savoir la pression de l'eau. A sa suite et en association à l'épuisement des possibilités d'absorption du sol, elle fait augmenter la pression des eaux souterraines. Le résultat de ce phénomène: l'eau pénètre dans les locaux par en dessous. Nous avons à faire à ce phénomène à Opole où nous arrivions à protéger les ouvertures extérieures, mais c'était à travers les surfaces bétonnées des sous-sols nous avons pu voir à un certain moment s'élever des geysers d'eau faisant s'élever le sol et formant d'énormes crêtes ressemblant à des taupinières d'environ un mètre de hauteur. Les gens qui se trouvaient dans cet endroit ont réussi à s'en sauver in extremis.

Un autre élément qui mérite une réflexion indépendamment de l'évaluation du danger de la part des cours d'eau naturels c'est la décision d'utiliser les sous-sols à stocker les documents. Ils risquent d'être inondés aussi bien à cause d'une panne du réseau hydraulique ou celui d'assainissement, qu'à la suite des pluies ou des chutes d'eau que ne peuvent plus recevoir des systèmes des égouts.

Les expériences polonaises mènent ainsi à la conclusion, qu'aucune archive, aussi bien historique que courante ne peut être située ni sur les terrains qui risquent d'être inondés, ni au niveau des cours d'eau ni dans les sous-sols, ceci indépendamment de l'emplacement du bâtiment qui abrite les archives. Nous pouvons considérer comme exception l'idée de faire loger les archives dans un bâtiment se trouvant sur une éminence du terrain. Dans un tel cas seule une panne dans le bâtiment lui-même risquerait de s'avérer dangereuse

pour les archives. Dans tous les cas de proximité des rivières, ainsi que des torrents dans les régions montagneuses, dans tous les cas d'utilisation des sous-sols pour conserver les collections des archives, il faut absolument laisser vide les rayonnages d'en bas. En toute certitude nous pouvons dire que ceci n'est pas la bonne solution pour prévenir les suites de grandes cataclysmes mais dans le cas de submersions locales elle donne de bons résultats.

Des problèmes apparaissent dans la situation où les archives sont déjà localisées dans un environnement défavorables, surtout dans la proximité et au niveau d'une rivière. La seule solution dans un tel cas de nous protéger contre la perte des collections serait peut être dans une telle situation de consacrer à des fins de stockage des étages plus haut placés et non pas de les situer au niveau du sol. Même si la force de l'élément est inimaginable (à Wroclaw/Breslau aucun élément métallique n'a survécu au sinistre, toutes les étagères, les cadres métalliques des portes et des fenêtres ont été déformés et tordus en nœuds aux formes des plus bizarres, on peut tout de même admettre que la construction du bâtiment lui-même tiendra sous l'attaque des eaux. En Pologne du moins malgré toute sorte de dommages les bâtiments y ont survécu. La stabilisation des sols après le retrait de l'eau a tout de même duré longtemps et les travaux devaient être repris et continue étape par étape à des intervalles espacés, allant même jusqu'à deux ans, car il y a eu des fissurations des murs Ainsi, la destination des locaux du rez-de-chaussée (c'est en toute conscience si j'omets de parler des sous-sols) devrait admettre une facile évacuation et des pertes peu élevées en cas de sinistre qui frappe d'une façon inattendue.

Même si l'inondation fait des progrès rapides, il est difficile de la comparer avec une foudre par un temps ensoleillé. Nous disposons toujours d'un certain temps pour évacuer les lieux. Il est cependant essentiel de donner une dimension réelle à une action de sauvetage. Dans des conditions d'un cataclysme majeur nous n'aurons aucune chance de transporter des kilomètres d'actes. Elles sont bien trop pesantes, trop volumineuses et bien trop précieuses pour les transporter n'importe comment et n'importe où. Il est bien plus facile de transporter d'autres biens meubles, comme par exemples des bureaux ou des tables de lecture, les vitrines des salles d'exposition. Ces meubles peuvent être transportés aux étages plus élevés.

Il est donc très important de porter une attention particulière à la destination et l'utilisation des locaux à l'intérieur d'un immeuble et à ses différents niveaux, bien à réfléchir à la signalétique des cheminements permettant l'évacuation des collections ainsi qu'aux objets, machines et installations qui seront soumis à une telle opération. En quelque sorte la logique de la disposition des collections doit tenir compte du caractère du danger potentiel. Nous ne disposons jamais de beaucoup de temps pour une action de sauvetage. Il faut également tenir compte des réactions des gens qui dans une telle situation

sont uniquement capables d'effectuer des actions mécaniques, car ils ne sont pas en état de faire des analyses qualitatives compliquées. Il faut absolument préparer une action de sauvetage bien à l'avance et la décrire précisément dans des instructions que l'équipe devrait bien connaître et pratiquer de temps en temps.

Les instructions en question devraient contenir des éléments suivants: les téléphones de contact (des employés, des équipes dont la participation est prévue dans une situation de danger bien concrète), les procédures de comportements, le descriptifs des responsabilités de tout employé et des dirigeants de ces actions, les procédures d'évacuation, les procédures d'action de sauvetage ayant pour but d'effacer les dommages causés par le cataclysme, procédures d'aide à des institution indiquées. Ces instructions devraient être accessibles pour que dans une situation de danger imminent il ne faille pas les chercher, identifier, faire part de ses doutes si elles existent ou même mettre en doute leur existence. Il paraît justifié d'assembler dans des endroits bien précis de gants et de masques de protection, ainsi que des produits à l'alcool pour une désinfection préliminaire des actes et des locaux.

L'expérience a bien démontré que l'improvisation n'est pas la meilleure des formes de réaction au moment de la manifestation du danger. Face à l'étendue des dommages, aussi bien ceux potentiels et ceux qui ont déjà eu lieu, il est fort difficile sans une préparation logistique élaborée antérieurement de convaincre les équipes de sauvetage de la nécessité de venir en aide aux archives. Ainsi, l'aide de la part des équipes en cas de crise, soit des services prévus en cas de catastrophes et désastres, doit être bien définie à l'avance. Car il est évident que les archives ne seront jamais en possession ni de tant de moyens de transport qui permettent l'évacuation des actes dans un délai assez court ni de pompes suffisamment puissantes, ni de matériel lourd pour couper le métal, ni de locaux de réserve en cas de panne, ni de groupe électrogène etc., sans parler de la nécessité de renforcer les équipes qui sont d'habitude peu nombreuses et surtout composées de femmes. L'évacuation des actes exige beaucoup de force. D'autant plus quand les actes sont imbibés d'eau.

La condition primordiale de la réussite est de prévoir d'inscrire les archives dans les actions des équipes chargées de la réaction au danger. Peut-être avec le temps de tels groupes seront-ils créés dans la dimension transfrontalière. Car les sinistres ne respectent pas les frontières des états.

Le fait d'admettre l'idée de la participation des personnes de l'extérieur dans une action de sauvetage met en valeur de marquage spéciale et bien visible des actes consacrées à l'évacuation. A cette même occasion il se doit de mentionner les avantages extraordinaires d'emballage d'actes dans des cartons ou au moins de les envelopper avec du papier. L'eau, d'habitude fort sale, n'atteint pas ainsi directement les documents eux-mêmes. L'emballage peut être sans problème échangé. Une autre solution qui s'avère très pratique

est de placer les actes très serrés sur les rayonnages. Ainsi l'eau n'emporte pas les documents et ne pénètre pas facilement les cahiers.

Les procédures d'avant sont fort différentes de celles d'après. Ces dernières sont valables au cas où il ne nous a pas été donné d'éviter la catastrophe. Dans ce cas aussi nous aurons besoin de l'aide de l'extérieur, seulement les objectifs visés seront bien différents. L'essentiel de leurs actions consistera à sortir le plus vite possible les actes de l'eau, les nettoyer provisoirement de la boue, du sédiment, des saletés que l'eau a ramenés, de les acheminer vers les lieux où les documents pourront être congelés ou séchés.

Et c'est encore une fois que la connaissance des choix de méthode à appliquer et des meilleures adresses doit se faire avant la catastrophe.

L'expérience polonaise nous dit qu'en tenant compte du facteur économique (coûts) et celui qualitatif (aspect, état de conservation des actes) le plus efficace - avec le caractère massif de l'action - s'est avéré le séchage des documents mouillés et rincés de boue dans des cellules de séchage sous vide utilisées d'habitude pour le séchage du bois. Dans un cycle de 24 heures, à la température de 40°C et sous vide pendant une heure on obtenait un matériel parfaitement séché et aux surfaces lisses.

Nous pouvons obtenir d'excellents résultats en congelant les actes et ensuite en les soumettant à un processus de lyophilisation, cependant il s'agit d'un processus bien coûteux (une nécessité d'utiliser même pendant plusieurs années de grands congélateurs) et très étendu dans le temps. Il exige également une préparation préalable spéciale des actes, leur emballage dans de fins emballages en plastique. Les conditions s'y prêtent rarement.

Les actes étaient séchés aussi dans des conditions naturelles dans des locaux bien aérés. Faute d'autre possibilité cette méthode risque de s'avérer la seule disponible. Elle exige cependant beaucoup de temps et d'efforts, de tourner et retourner sans cesse les pages des documents et des conditions atmosphériques favorables. Malheureusement le papier qui sèche de cette façon ondule.

Abstraction faite des méthodes à utiliser, il faut connaître à l'avance les adresses des congélateurs, des cellules de séchage sous vide et des locaux disponibles où il serait possible de faire sécher les documents selon la méthode naturelle.

Après les avoir séchés, les documents ont subi un traitement de désinfection dans des chambres spéciales pour détruire les spores de moisissure. Si l'on omettait cette étape, au moment de la hausse du taux d'humidité environnante les actes se couvriraient immédiatement de moisissure. Ce genre

d'équipement doit être donc prévu pour l'action de sauvetage.

Une autre question qui mérite réflexion est celle de l'aide que les archives peuvent apporter à d'autres institutions qui se trouveraient dans le même cas. Dans ce but, nous avons rédigé des instructions en cas d'inondation, en indiquant les activités recommandées et les produits chimiques qu'il faut utiliser pour désinfecter les locaux et les documents. Il semble qu'il ne suffit pas de transmettre ce savoir aux intéressés potentiels juste une seule fois. De longues périodes de calme risquent d'atténuer la vigilance. Il vaut mieux disposer aux archives des exemplaires de ce genre d'instructions afin de les communiquer au moment d'une situation de danger à la presse, à la radio et à la télévision.

Il est entendu que je me rends bien compte que les précautions à prendre en cas d'inondation ne sont pas identiques à celles à prendre en cas d'incendie ou d'un acte de terrorisme. L'inondation reste cependant, comme l'expérience le démontre, le danger le plus réel que courent nos archives et c'est pourquoi il est digne de lui prêter une attention toute particulière. Les portes coupe-feu, les installations anti-incendie et les extincteurs, le contrôle et l'interdiction d'accès aux magasins d'archives à des utilisateurs non-autorisés peuvent contribuer à renforcer le sentiment de sécurité, sans toutefois donner une garantie totale, car tout simplement il n'y en a pas.